



ARRÊTÉ DU MAIRE N°055-2025

Le Maire de SEYSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1,

Vu la demande de Madame Maurine DIAZ membre de du Ski club afin d'organiser un concours de pétanque situé rue de Montauban le 28 juin 2025 de 10h00 à 19h00

Considérant le bon déroulement de la manifestation, la sécurité des participants et des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Afin de permettre le bon déroulement de la manifestation, samedi 28 juin, la moitié du terrain stabilisé du côté du local du ski club sera réservé à l'organisation d'un concours de pétanque du ski club de 10h00 à 19h00 :

ARTICLE 2 Tout véhicule en stationnement gênant sera considéré comme dangereux et pourra être enlevé à la demande d'un représentant de la force publique.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel,
- À Madame Maurine DIAZ membre de du Ski club
- A la police pluricommunale de Seyssel,
- Au centre technique municipal de Seyssel.

A Seyssel, le 22 mai 2025
Le Maire, Gérard LAMBERT